# FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ

# Distribué par:

Hanco International Division of the Hannon Company 1605 Waynesburg Dr. S.E. Canton, Ohio 44707, U.S.A. Phone: (330) 456-4728



#### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : FORMULA 515 RUBBER GOODS CLEANER

Description du produit : EPA Registration Number : NA Numéro d'urgence CHEMTREC 24 h/24 : 800-424-9300 Numéro de la fiche signalétique de produit : 118485 EPA Establishment Number : NA

# 2. IDENTIFICATION DES DANGERS \*\*\*VUE GÉNÉRALE D'URGENCE\*\*\*



Crâne et os croisés

DANGER

#### Mention de danger:

H316 Provoque une légère irritation de la peau. H320 Provoque une irritation des yeux/Lésions oculaires/irritation des yeux graves. H301 Toxique en cas d'ingestion.

#### Conseils de prudence:

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P264 Se laver soigneusement la peau après manutention.

#### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients dangereux</u> Ethylene Glycol Ether	<u>Numéro CAS</u> 111-76-2	<u>Poids</u> <12%	<u>ACGIH</u> 20 ppm	<u>OSHA</u> 50 ppm
Monobutyl			11	11
Phosphate trisodique	7601-54-9	<3.0%	5 mg/m3	5 mg/m3
Metasilicate de sodium	6834-92-0	<3.0%	NE	NE
Sodium Xylene Sulfonate	1330-72-7	<2.0%	NE	NE
Eau	7732-18-5	>70%	NE	NE

,,

# 4. PREMIERS SOINS

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P301+P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

# 5. EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair : >200°F [93°C]

Limite d'explosivité inférieure (LIE) : NA Limite d'explosivité supérieure (LSE) : NA

Température d'auto-inflammation : NA Propriétés d'inflammabilité : aucune présumée

Moyens d'extinction : Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse extinctrice.

Lutte contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue protectrice intégrale. Contient de l'huile, l'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Utiliser de l'eau pour rafraîchir les récipients hermétiques exposés à une chaleur extrême pour écarter les risques d'explosion.

## 6. ÉMISSIONS ACCIDENTELLES

Ventiler le lieu affecté. Porter des lunettes protectrices et des gants. Rincer tout résidu avec de grandes quantités d'eau et neutraliser pour obtenir un taux de pH inférieur à 12,5 au besoin. Placer les résidus dans un conteneur à déchets chimiques dans un enfouissement sanitaire. Ne pas réutiliser les barils vides. Comprimer et jeter le baril ou le donner à une entreprise qui réusine les barils à des fins de recyclage. Éliminer conformément aux règlementations fédérale, provinciale et municipale en vigueur en matière d'élimination des déchets.Le produit tel que fourni est un déchet corrosif non spécifié D002 (pH > 12,5).

# 7. MANIPULATION ET CONSERVATION

P405 Entreposer dans un endroit verrouillé.

#### 8. EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Moyens techniques : Assurer une ventilation forcée adéquate pour maintenir l'exposition en deçà de la valeur limite d'exposition.

Équipement de protection individuelle : Équipement de protection individuelle : Équipement de protection individuelle : respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire pour vapeurs inahalables ou un appareil respiratoire à adduction d'air pour souder dans les espaces fermés ou dans les endroits où l'aspiration ou la ventilation locales ne suffisent pas à maintenir l'exposition en dessous de son seuil limite admissible.

Respiratoire: La ventilation normale est suffisante. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire agréé NIOSH/MSHA.

Oculaire : Porter des lunettes de protection homologuées munies d'écrans latéraux non perforés.

Cutanée : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants de protection chimique.

Autre: Un bassin oculaire d'urgence ou une source d'eau potable propre devrait être prêt à être utilisé en cas de contact oculaire accidentel.

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CH IMIQUES

Aspect : Jaune fluorescent État de la matière : Liquide Solubilité dans l'eau : 100%

Contenu de VOC : NA

Odeur : Citron

Concentrer pH: 13.12 +/- 0.5

Dilué pH : NA Densité : NA

Point de congélation/fusion : NA / NA

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

Conditions à éviter : Extrémités de la température. Lumière du soleil.

Incompatibilité: Acides, oxydants.

Produits de décomposition dangereuse : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce produit ne contient aucun ingrédient déclaré cancérogène humain à des teneurs supérieures ou égales à 0,1 %.

Ingrédients dangereux Numéro CAS LD50 Ethylene Glycol Ether Monobutyl 111-76-2 1480 mg/kg (rat oral) 700 ppm/7 hr (mouse) Phosphate trisodique 7601-54-9 7.40 g/kg (rat oral) NE Metasilicate de sodium 6834-92-0 1280 mg/Kg (rat oral) NE Sodium Xylene Sulfonate 1330-72-7 NE NE NE NE Eau 7732-18-5

#### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ce produit est toxique pour les poissons.

#### 13. DESTRUCTION

P501 Éliminer le contenant conformément à tous les règlements fédéraux, d'État et locales en matière d'élimination des déchets.

#### 14. TRANSPORT

INFORMATION DE TRANSPORT D.O.T. : non réglementé. TMD AU CANADA : Non disponible pour la vente au Canada. Pour les expéditions internationales par Air : NA

Pour les expéditions internationales par Vessel : NA

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

 $TSCA: Tous \ les ingr\'edients \ contenus \ dans \ ce \ produit \ figurent \ ou \ sont \ exempts \ de \ figurer \ sur \ l'inventaire \ du \ TSCA.$ 

CEPA: Tous les ingrédients contenus dans ce produit figurent ou sont exempts de figurer sur la LIS et la LES (Canada).

Proposition 65 : Les matières premières utilisées dans ce produit ont identifié l'occasion pour la présence de très faibles niveaux de ce qui suit California Proposition 65 produits chimiques connus de l'état de Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction: Cadmium (7440-43-9) arsenic (7440-38-2), plomb (7439-92-1).

SARA 313 : Ce produit contient les substances chimiques suivantes devant être déclarées aux termes de la section 313 de la loi Emergency Planning and Community Right-To-Know Act de 1986 (40CFR372) :Éthers glycoliques < 0,50 %

CLASSIFICATION HMIS: SANTÉ = 2 INFLAMMABILITÉ = 0 RÉACTIVITÉ = 0 EPS = B

CLASSIFICATION SIMDUT : Non disponible pour la vente au Canada

# 16. AUTRES INFORMATIONS

néant = Non disponible ou sans objet n.e. = Non établi

Lire et suivre toutes les instructions et les précautions d'emploi figurant sur l'étiquette avant d'utiliser le produit. Ces produits sont réservés uniquement à l'usage industriel et par les collectivités. CES PRODUITS NE SONT PAS DESTINÉS À L'USAGE DOMESTIQUE OU À LA REVENTE. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Bien qu'à notre avis les informations énoncées ci-dessus soient réelles et que le jugement exprimé soit celui d'experts qualifiés, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une déclaration pour lesquelles la société assume une responsabilité légale. Ces informations sont données uniquement pour examen, investigation et vérification. L'utilisation des ces informations doit être déterminée par l'utilisateur conformément à la réglementation et à la loi fédérales, d'État et régionales applicables.

INFORMATIONS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ : (216) 861-7114

Date de Préparation: 05/26/2015 Remplace: 09/01/2013